

TITRE AUXILIAIRE SPÉCIALISÉ VÉTÉRINAIRE

Niveau 4 - [Fiche RNCP n°40344](#)



Formation en partenariat avec APFORM

- **1^{er} et seul diplôme reconnu à l'échelon 5 dans la Convention Collective Nationale des Cabinets des Cliniques Vétérinaires**
- Un organisme de formation **reconnu par la branche vétérinaire**
- Une formation rémunérée et pratico-pratique **par apprentissage**
- 1^{ère} voie d'accès au métier

OBJECTIF GÉNÉRAL

Être Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire, c'est avant tout exercer un métier de services qui exige une grande polyvalence: aimer soigner, aimer les propriétaires et leurs animaux et participer à l'efficacité de l'entreprise vétérinaire. L'ASV peut travailler en clinique, en cabinet ou en Centre Hospitalier Vétérinaire (CHV), à la ville comme à la campagne.

Son métier repose sur 4 activités principales:

- La relation client
- L'hygiène et la sécurité
- L'assistance administrative
- L'assistance du vétérinaire-praticien

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Gérer l'accueil, le secrétariat
- Assurer la gestion administrative
- Conseiller et vendre des services et produits sans prescription
- Assurer l'entretien, l'hygiène et la désinfection des locaux
- Assister le praticien lors des consultations examens et soins (assistance pré, per et post-opératoire)

FORMATION EN APPRENTISSAGE



LIEU CFA Nantes Terre Atlantique
Site de Saint-Herblain



DURÉE 2 ans - rentrée novembre 2026



TARIFS & FINANCEMENT

- Coût de Formation pris en charge par l'OPCO de l'employeur

Frais de restauration et d'internat à consulter sur Internet

RÉMUNÉRATION

Minimum légal - consultez notre site internet

Le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.

OBTENTION DU DIPLÔME

- Pour obtenir le titre ASV, le candidat doit valider les 4 unités de compétences constitutives du titre (UC)
- Chacune des UC est évaluée par une épreuve certificative : l'objectif est d'attester de l'acquisition toutes les compétences liées au métier d'ASV
- La certification s'appuie sur le résultat des évaluations certificatives (épreuves organisées par le CFA) et une délibération du jury national (APFORM)
- Le titre ASV est délivré par le Jury National APFORM, lorsque la totalité des 4 UC est validée.
- Niveau de sortie : Niveau 4 *baccalauréat*
- NB : Le titre d'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire est également accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience. Pour toute question sur le dispositif VAE, veuillez consulter le lien suivant : <https://apform.fr/espace-salarie/vae-asv/>

En cas d'échec, l'apprenant a 5 ans pour représenter ses UC non validées et obtenir sa certification.

ADAPTATION DU PARCOURS

- **Formation accessible** aux personnes en situation de handicap reconnu ou non
- **Un référent est dédié** à l'accompagnement des personnes en situation de handicap

CONTENU DE LA FORMATION

- UC 1 • Conseiller la clientèle
 - UC 2 • Contribuer à l'organisation interne
 - UC 3 • Assurer l'hygiène
 - UC 4 • Assister le vétérinaire
- Activités de renforcement • NAC (nouveaux animaux de compagnie) et rurale*



ORGANISATION DE LA FORMATION

805 heures en 2 ans
de formation en centre

16 semaines + 1 semaine prépa.
examen

Rythme de l'alternance : 1 semaine de cours pour 3 en entreprise

MODALITÉS D'ACCÈS

- Dépôt et éligibilité de la candidature : vérification des conditions obligatoires pour déposer le dossier de candidature
- Qualification de la candidature : Une fois son dépôt de candidature effectué, le candidat effectue des tests pour vérifier ses acquis scolaires et individualiser ainsi son parcours de formation, mais également un entretien de motivation afin de vérifier la fiabilité de son projet professionnel.
- Inscription en formation : La candidature qualifiée sera ensuite proposée aux vétérinaires en recherche d'apprentis ASV. L'inscription définitive au sein d'une promotion ASV est déclenchée à la signature d'un contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation.

LIENS UTILES

- [Site internet APFORM et espace candidat](#)
- [Indicateurs Qualité nationaux de la filière ASV](#)
- [Portail d'information du Syndicat National des Vétérinaires Libéraux](#)

Certification APFORM,
Arrêté de création : 24/08/2016

PLUS D'INFORMATIONS



CFA NANTES TERRE ATLANTIQUE
Centre de formation par apprentissage - Site Jules Rieffel
5 rue de la Syonnière
CS 60117 - 44817 SAINT-HERBLAIN
www.nantes-terre-atlantique.fr

CHIFFRES CLÉS DU CENTRE



- Taux de réussite aux examens 2025 • 88%
Taux de satisfaction des apprentis • 86%
Taux national d'insertion pro. à 6 mois • 88,8%

Consultez l'ensemble des taux sur notre site internet

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être au minimum âgé de 18 ans (âge légal lié à la réglementation sur la radioprotection)
- Avoir obtenu un titre ou diplôme de niveau IV (Baccalauréat général, technologique ou professionnel ou diplôme d'accès aux études universitaires)
- Justifier d'une expérience professionnelle en entreprise vétérinaire de 70 heures minimum équivalent à 2 semaines, consécutives ou non (depuis moins de 2 ans)
- [Déposez votre candidature](#)

Mise à jour : novembre 2025

CONTACTS

Contactez Landrye Merlaud par mail
landrye.merlaud@nantes-terre-atlantique.com
• secrétariat du CFA au 02.40.94.86.08
ou par mail à cfa@nantes-terre-atlantique.fr

